

**-Séance du Conseil Municipal du Mercredi 10 Février 2010-**

**-Procès -Verbal-**

*L'an deux mille dix, le dix février, à vingt heures, trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marin POUSTHOMIS, Maire.*

*Étaient :*

*Présents: Mrs POUSTHOMIS Marin, FOURNIER Jean-Louis, AUGÉ Jean-Guy, Mmes CAVAILLÈS Edmonde, ZACCARON Odile, Mrs ROUSTIT Roland, KASPEROWICZ Tomasz, SOURD Serge, BARDY Jean-Pierre, Mme CORBIÈRE Sarah, Mr PUECH Sébastien et Mme VALETTE Elisabeth.*

*Excusé : Mr GOURDOU Jean qui a donné pouvoir à Mme ZACCARON Odile.*

*Nombre de membres du Conseil Municipal: En exercice : 13 - Présents : 12 + 1.*

*Date de la convocation: 05/02/2010 - Date d'Affichage: 05/02/2010.*

*Après avoir constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Madame Edmonde CAVAILLÈS a été nommée secrétaire de séance.*

**-Compte rendu de la séance du 29 Décembre 2009 :**

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 29 Décembre 2009 et les membres présents signent le registre des délibérations.

<b>Ordre du jour :</b>
------------------------

- 1 Dotation Globale d'Équipement - exercice 2010 – (DGE 2010) : présentation du dossier d'esquisse d'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Malaterre (18, avenue d'Albi) pour transfert des locaux de la Mairie (accessibilité).**
- 2 Opérations d'investissement :**
  - a- évolution des programmes en cours (BP, BA eau et BA Assainissement).**
  - b- mise en œuvre de nouveaux programmes : voirie 2010, Maison Sompayrac, Aménagement de la Rue de la Capélanie, Travaux à réaliser en relation avec les associations, grosses réparations à l'église, obligation de mise en conformité du réseau assainissement, traversée du village : étude d'une deuxième tranche, construction d'une nouvelle salle en remplacement de la halle etc ...**
- 3 Relations avec la Communauté des Communes des Monts d'Alban :**
  - a- Micro crèche : présentation du projet de convention de mise à disposition des locaux communaux (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de l'immeuble Malaterre) - cf dossier joint.**
  - b- Débat en vue d'une réorganisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire communal.**
- 4 Orientations budgétaires 2010 : informations sur la réforme fiscale inhérente à la suppression de la Taxe Professionnelle.**
- 5 Autres questions ou informations de dernière minute (en avertir éventuellement le Maire -Merci).**

**1- Aménagement des locaux de la Mairie au rez-de-chaussée de l'immeuble Malaterre (18, avenue d'Albi) pour accueil tout public ; demande de subvention dans le cadre de la D.G.E., Programme 2010, catégorie 2 (Opération n° 1 et unique)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les locaux actuels de la Mairie d'Alban, sis au sein du complexe « Mairie – Ecoles », au n° 16, avenue d'Albi sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite en raison de la nécessité d'emprunter un escalier de sept marches pour atteindre le premier palier où se trouvent les locaux administratifs et la salle du Conseil Municipal. Ce cheminement est de plus inadapté à la réglementation eu égard à l'exiguïté du devant de porte extérieur qui n'autorise pas un aménagement conforme à partir du trottoir.

Devant cette situation, il est proposé de mettre en œuvre la possibilité d'aménagement des locaux de la Mairie, qui seraient accessibles à tout public, offerte par la position du rez-de-chaussée de l'immeuble voisin (Immeuble Malaterre – n° 18, avenue d'Albi) que la commune a acquis en Janvier 2009. D'une superficie d'environ deux cents mètres-carrés, cet espace permettrait de disposer de bureaux et salles plus confortables.

L'avant projet sommaire établi par M. Daniel ENGUILABERT, Architecte, Maître d'œuvre, retenu pour l'exécution du projet, attestent de cette observation. Le coût total des travaux H.T. a été par ailleurs estimé à 184 777,40 € (soit 220 993,78 € TTC).

Cette opération pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre des dispositions d'attribution de la Dotation Globale d'Équipement –exercice 2010 – catégorie 2. Il est ainsi proposé le plan de financement ci-après :

<b>-Dotation Globale d'Équipement 2010 catégorie 2 :</b>	184 777,40 X 50% =	<b>92 388,70 €</b>
-Fonds propres de la Commune (ou emprunt) pour le solde :		<u>128 605,08 €</u>
<i>TOTAL T.T.C.</i>		220 993,78 €

Le Conseil Municipal,

-Oui Monsieur le Maire en la présentation de l'opération,

-Vu les dispositions relatives à l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement, programme 2010,

-Considérant que la Commune se trouve dans l'obligation de rendre les locaux de la Mairie accessibles à tout public et que cette opération permettrait par ailleurs la libération des locaux administratifs actuels pour un meilleur fonctionnement de l'école voisine, notamment durant le temps péri scolaire (récréation de midi).

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'investissement, visant à aménager *les locaux de la Mairie au rez-de-chaussée de l'immeuble Malaterre (18, avenue d'Albi) afin de rendre leur accessibilité conforme à tout public* et dont le coût prévisionnel s'élève à **184 777,40 € HT** soit 220 993,78 € TTC ;

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire , ou à son représentant, pour engager toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et l'autorise à signer tous les documents afférents.

- **SOLLICITE** de Madame la Préfète du Tarn l'attribution d'une subvention dans le **cadre de la Dotation Globale d'Équipement, programme 2010, catégorie 2**, sur la base d'un investissement de **184 777,40 € HT** ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, seront inscrits, en tant que de besoin et en temps opportun, à la section d'investissement du budget principal de la Commune.

## **Délibération déposée à la Préfecture du Tarn le 12 Février 2010.**

Au terme de cette décision, Monsieur le Maire indique que la Commune pourra également solliciter une subvention auprès du Conseil régional de Midi-Pyrénées qui s'élèverait au maximum à 40% d'un montant de 75 000 € H.T. soit à 30 000 €. Cette aide sera demandée quand le projet sera plus affiné notamment au niveau des investissements se rapportant à l'accessibilité tant intérieure qu'extérieure. En effet, il sera peut-être nécessaire d'aménager un emplacement de stationnement de l'autre côté de la rue soit au niveau de la haie délimitant le parking du collège soit au niveau de la parcelle, propriété d'Electricité de France se trouvant devant l'entrée de la poste (parcelle désaffectée suite au déplacement du poste électrique n° 1).

## **2- Opérations d'investissement :**

### **a- évolution des programmes en cours (BP, BA eau et BA Assainissement).**

Monsieur le Maire fait le point sur les diverses opérations d'investissement en cours en donnant éventuellement quelques précisions sur leur évolution.

➤ Budget Principal :

. n° 270 : *logiciels Mairie* : négociation avec JVS pour exercice 2009/2010.

. n° 287 : *GR Foyer Communal* : statu quo

. n° 291 : *GR Pl. de la Justice* : statu quo.

. n° 292 : salle polyvalente : le projet d'étude n'a pas évolué ; il reste toujours 11 033 € à dépenser.

. n° 295 : E.H.P.A.D. : 73 281 € de crédits ouverts mais, après la présentation du projet au CROSMS, il reste à payer 138 984 € d'où la proposition d'avenant n° 1 ci-après adoptée.

### **Avenant 1 à la convention de mandat d'études et de réalisation d'un EHPAD.**

Après avoir informé l'assemblée que le projet de construction d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 74 lits d'hébergement permanent, 2 lits d'hébergement temporaire et 4 places d'accueil de jour à Alban, a reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale de Midi-Pyrénées dans sa séance du 19 Novembre écoulé, Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir, eu égard aux dispositions budgétaires de la commune, les modalités de financement et de paiement des sommes dues à la SEM 81 qui a conduit cette opération dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. A cet effet, il est donné lecture, pour décision, d'une proposition d'avenant n° 1.

Le Conseil Municipal,

- Ouï Monsieur le Maire en son exposé,
- Vu les dispositions financières de la commune,

Et après en avoir délibéré,

**.ADOpte** le projet, ci-joint, d'avenant n° 1 à la convention de mandat d'études et de réalisation d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) confiée à la SEM 81 en date du 26 Septembre 2007.

**.AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 1.

**.INDIQUE** que les crédits nécessaires aux paiements des frais restant dus seront inscrits en tant que de besoin aux comptes de l'opération d'investissement n° 295 « E.H.P.A.D. Programmation », section d'investissement du budget principal de la Commune.

### **Délibération et projet d'avenant adopté déposés à la Préfecture du Tarn le 15 Mars 2010.**

. n° 297 : *Rue de la Capélanie* :

RAR : 17 479,00 € dont encore 8 000 € de goudronnage des allées du lotissement.

Il est proposé d'engager l'aménagement de la rue de la Capélanie après demande de conseils à la DDT du Tarn dans le cadre de la convention ATESAT. La Maîtrise d'œuvre pourrait être conventionnée avec les services d'ingénierie de la Communauté de Communes des Monts d'Alban.

Il y aura lieu de procéder au préalable à l'étude des réseaux : assainissement ??, eau (renforcement), BT électricité (P. 2010), Eclairage public (P.2010), téléphone (SDET ?) et voirie (aide au financement par CCMA et Syndicat Trifyl –déchetterie-).

Les habitants du quartier seront tenus informés de l'évolution du projet.

. n° 303 : *G.R. Bâtiments communaux* : RAR 12 000€

- couloir Mairie (transfert programme réserve parlementaire;
- plafond salle R. Biau (en régie),
- barrière cour école et bardage extérieur-est de la Mairie,
- travaux centre de secours : radiateurs, isolation fenêtres (survitrage).

. n° 304 : *Aménagements Zone de loisirs* : 8 811 €.

- Clôture côté Puech : effectuée en régie,
- Mobil homes sur terrasse n° 3 : en cours d'étude (piquetage),
- amélioration pataugeoire.
- révision et entretien des installations électriques - éclairage notamment- (contacter Ent. Boyer).
- prévoir l'achat de tables de plein-air pour pique nique.

. n° 306 : *Programme Eclairage Public 2009* : rue du Sénateur Boularan et rue de Berthoule : les travaux seront exécutés au printemps 2010 par l'entreprise Chamayou électricité d'Albi en même temps que le renforcement électrique du secteur financé par le SDET (Pr. 2009).

. n° 307 : *Réfection Terrain de tennis* :

- exécuter une mise en concurrence auprès d'entreprises spécialisées pour solliciter une aide auprès de la Fédération ( montant maximum alloué 3 000 €)

- Consolider la demande d'aide FDT (montant non inscrit au budget).

. n° 308 : *Réparation poids public place des Tilleuls*. Dépense RAR :30 000 € .

- poursuivons-nous ce programme ?
- maintenons-nous la demande FDT ?

Toutes ces interrogations pourraient être levées par la mise à l'étude de l'exécution d'une autre tranche de travaux, au centre du bourg, dans le cadre de la traversée du village.

Comment ? Par une demande de conseils auprès de la DDT du Tarn, dans le cadre de l'ATESAT, afin d'obtenir une estimation de la dépense préalablement aux demandes de financement et à l'établissement d'un cahier des charges pour le choix d'un Maître d'œuvre.

. n° 309 : *Cimetière* :

Etudier la création d'un jardin du souvenir avec columbarium pour un financement au budget de 2010.

. n° 310 : *E.N.R. (Ecole Numérique Rurale)* :

A ce jour installation partielle (TAB)- reste à livrer les portables. La subvention de 9 000 € a été versée.

➤ B.A. Eau :

. Opération n° 16 : *Interconnexion et modernisation du réseau*: les travaux sont terminés

Il reste toutefois à reprendre l'implantation du compteur de l'interconnexion. Pour cela, il y aura lieu d'acheter une petite parcelle de quelques centiares à la famille Carayon-Bousquet. Cette acquisition se ferait dans le cadre de l'achat de l'assise du chemin d'accès à la ferme qui est actuellement en domaine privé. Les demandes de versement des soldes des aides sont en cours. A réception totale, on déterminera la participation financière du SIAEP Valence-Valdériès au poste de relèvement de Curvalle.

.Autres opérations : *Mise en œuvre d'un sur presseur rue de la Bessière et autres grosses réparations sur réseau* (le Noyer, rue du sénateur Boularan etc) – étude en cours par Cabinet Coumelongue et réajustement des financements au BP du BA Eau 2010.

Délibération : **Travaux sur réseau A.E.P. – exercice 2010- : engagement.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les divers investissements qu'il y aurait lieu d'exécuter au cours de l'exercice 2010 sur le réseau d'adduction d'eau potable de la Commune: mise en place d'un sur presseur sur l'antenne de distribution « rue de la Bessière – ZA du Dolmen » et travaux de renforcement sur les antennes de distribution de la rue du Noyer et de la rue du Sénateur Boularan. Ce programme s'inscrivant dans la continuité des travaux d'optimisation et de sécurisation du réseau exécutés au cours des exercices 2008 et 2009, il est proposé de bénéficier, dans les mêmes conditions, du concours du Cabinet COUMELONGUE, dont le siège est à Béziers (Hérault), pour son étude et son suivi.

Le Conseil Municipal,

- Oui Monsieur le Maire en la présentation des investissements à exécuter sur le réseau AEP en 2010, Et après en avoir délibéré

- **DONNE SON ACCORD** pour que soient engagés et exécutés au cours de l'exercice 2010 les travaux d'investissement sur le réseau communal d'eau potable ci-dessus présentés;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à négocier une convention de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet COUMELONGUE, sis à Béziers (Hérault), pour assurer leur étude et leur suivi.

**Délibération déposée à la Préfecture du Tarn le 15 Mars 2010.**

➤ B.A. Assainissement :

Le programme en cours de *réparation des avaloirs ou de G.R. assimilées* est quasiment terminé. Seul reste à effectuer une petite extension de 40 ml rue de Berthoule.

**b- mise en œuvre de nouveaux programmes**

. *Voirie 2010* : On note d'importants dégâts suite à un hiver rigoureux. Des voies sont défoncées notamment la rue de Belsert (affaissement, véhicule OM ?), la rue de la Bessière et le Chemin du Pradet. Il y a également de nombreux « trous » qu'il faudra traiter par du point à temps dès que possible. Par ailleurs, en 2010 la CCMA ne prendra pas à sa charge la part résiduelle provenant de l'augmentation du FAVIL, il y aura donc une participation de 1 000 € environ à prévoir.

. *Travaux de classement et de déclasserment du domaine public* :

- *échange de parcelles* à négocier avec Mr Corbière Jérôme au lieu-dit « Ladrech », en bordure de la rue Flandres-Dunkerque-40. Dans ce cadre il conviendra également de définir l'extension du réseau électrique BT dans ledit quartier.

- *Chemins d'accès à Fangouse (Carayon-Bousquet), à la Balme, au Rec etc...*

- *Voirie des lotissements et de la Z.A.*

Conseils et aide seront sollicités auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans le cadre dans le cadre de l'ATESAT.

. « *Maison Sompayrac* »,

**Démolition de la Maison Sompayrac : engagement du Programme.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'immeuble, propriété de la commune, sis sur la parcelle section AD, n° 77 à l'adresse n° 13, Place du Docteur Sans, dit « Maison Sompayrac », menace ruine et qu'il conviendrait de procéder à sa démolition. Ce programme comporterait de surcroît la protection des murs des maisons adjacentes et en l'attente de projets nouveaux, il serait aménagé un accès piétonnier à l'école en limite sud de la parcelle.

Pour l'établissement et le suivi de ces travaux, il est proposé de confier une mission de Maîtrise d'oeuvre à Monsieur Daniel ENGUILABERT, Architecte, domicilié à Albi (Tarn), 15, rue du Roc.

Le Conseil Municipal,

- Ouï Monsieur le Maire en la présentation de l'opération,

Et après en avoir délibéré

- **DONNE SON ACCORD** pour que soit engagé un programme visant à démolir la « Maison Sompayrac » qui comprendrait en outre la protection des murs des maisons voisines et l'aménagement d'un chemin piétonnier à l'école.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à négocier une convention de Maîtrise d'œuvre avec Monsieur Daniel ENGUILABERT, Architecte, domicilié à Albi, 15, rue du Roc sur la base d'un taux de rémunération de 7,40% du montant des travaux.

### **Délibération déposée à la Préfecture du Tarn le 15 Mars 2010.**

*.Aménagement de la Rue de la Capélanié*

Vu avec programme n° 297.

*.Travaux à réaliser en relation avec les associations :*

-réfection terrain de tennis (déjà évoqué) cf pr.307

-GR de l'ancien centre de secours place du Docteur Sans : déjà évoqué, cf pr. 303.

-La Boule albanaise sollicite un abri et l'éclairage des terrains pl. de la gare.

Une étude sera réalisée pour l'inscription de la dépense au BP 2010.

*.Grosses réparations à l'église :*

Nombreux problèmes : cf observations de Mr l'architecte des Bâtiments de France dans son rapport de Mai 09 et autres doléances de Mr. Le Curé, et de l'association N. Greschny.

Que fait-on : Recherche d'un M.O ? établissement d'un cahier des charges et d'un planning avec l'aide des services de la CCMA ?

### **. Réseau communal de l'assainissement collectif:**

Présentation d'un compte-rendu de la réunion du 26/01/10 avec le service de la Police des Eaux (DDT), Services Assainissement du département (SATESE), Agence de l'Eau, Veolia + Mairie .

-*Problème* : réseau non-conforme car la station d'épuration est surchargée et certains points de déversements sauvages ne sont pas traités : ravin de Barayré (collège) et ravin de la Capélanié (réseau de la Gendarmerie).

-*Actions urgentes:*

. Revoir le schéma avec :

- le rehaussement des regards (en régie – travail en cours d'étude)

- la réalisation d'un complément d'étude du réseau et la mise en œuvre de conventions de déversement spécifiques (industriels).

Des aides pourront être sollicitées pour cela auprès de l'Agence de l'eau et du SATESE (rapidement).

. Dresser par ailleurs une programmation des travaux et de leur financement (d'ici Juin 2010).

### **3- Relations avec la Communauté des Communes des Monts d'Alban :**

**a- Micro crèche** : présentation du projet de convention de mise à disposition des locaux communaux (1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> étages de l'immeuble Malaterre) dressé par les services de la CCMA. Quelques observations sont émises par l'assemblée en ce qui concerne la parité des lieux (jardin notamment) et la participation communale au solde des travaux hors aides. La décision de la commune d'Alban est reportée.

**b- Collecte des déchets ménagers** : Le taux de la TEOM de 17,43 % étant jugé trop élevé, il est demandé d'entreprendre des actions pour tenter de l'abaisser : publication dans le bulletin municipal n° 15 pour une diminution du poids des O.M. par un meilleur tri, passage de deux collectes hebdomadaires à une, amélioration du tri par une information par les « ambassadeurs du tri ».

Se pose également un problème de propreté dans les quartiers du Foirail et du Sarradis, inhérent aux aires de conteneurs. Faut-il les maintenir? Entreprendre d'abord un rappel du comportement à tenir.

**c- Voirie** : Le montant du programme 2010 sera égal au montant du programme 2009 mais les communes couvriront le solde généré par l'augmentation de la subvention FAVIL. Cette dernière avait été prise en compte par la CCMA en 2009.

### **4- Orientations budgétaires 2010 : informations sur la réforme fiscale inhérente à la suppression de la Taxe Professionnelle :** Un tableau dressé à cet effet par la CCMA est présenté et commenté aux

élus. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la DGF pour 2010 est connue à ce jour. Elle s'élève à **171 072 €**. Elle était de 172 124 en 2009, d'où une perte de 1 052 € ?

#### **5- Autres questions ou informations de dernière minute :**

##### **a- Suites à l'entretien annuel avec les agents :**

- des services techniques : recadrage pour élaboration d'une feuille de route (Lundi 08/02),
- de la surveillance cour et cantine : problème au niveau de la surveillance de la cour des « grands » surtout par mauvais temps. Besoins demandés : 1 agent de plus (12h.30 -13h.5'), 1 salle fonctionnelle (autre que l'auditorium) et jeux .
- de la bibliothèque : plus de travail par animations nouvelles, extension du service sur communes avoisinantes ou autres travaux communaux.

##### **b- Suites à l'entretien avec les Maires pour déterminer la participation aux frais de l'école et de la cantine :** (Samedi 30/01/10).

###### ➤ *Révision de la participation aux frais scolaires en 2010 :*

##### **-Révision de la contribution des communes aux frais de scolarisation de leurs élèves accueillis à l'école d'Alban avec effet au 1er Janvier 2010.**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation, relatif à la participation intercommunale aux charges de fonctionnement des écoles publiques,
- Vu les conventions en cours avec les communes de Le Frayssé, Miolles, Paulinet et Saint-André,
- Vu le dernier montant de participation auxdits frais fixé à 622,00 € /an (soit 62,20 €/mois d'école) par délibération du 11 décembre 2007,
- Vu le bilan de fonctionnement de l'école publique d'Alban durant l'année scolaire 2007-2008, ci-annexé, indiquant un coût moyen total par élève de 636,00 €, et après en avoir délibéré,

• **DONNE SON ACCORD** pour que la *contribution des communes aux frais de scolarisation* de leurs élèves accueillis à l'école publique d'Alban soit portée à **six cent trente six euros/an (636,00 €/an)** ou à **soixante trois euros soixante centimes par mois d'école (63,60 €/mois d'école)** à compter **du 1er Janvier 2010;**

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à traiter la mise en application de cette décision, avec les communes concernées, par signature d'un avenant aux conventions de participation en cours.

#### **Délibération déposée à la Préfecture du Tarn le 10 Mars 2010.**

###### ➤ *participation aux frais de cantine :*

Après avoir rappelé le montant annuel des frais relatifs à la surveillance de la cantine et de la cour, qui grève de plus en plus le budget communal, Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de solliciter, par une convention spécifique, une participation afférente des communes rattachées à l'école d'Alban. Celle-ci pourrait débiter à compter de Septembre 2010. Elle serait calculée en fonction du nombre d'élèves par commune avec un minimum de 70 % pour Alban et le partage du solde de 30% au prorata des élèves des communes associées. Ainsi le montant annuel de la participation serait de 90 à 100 € par enfant et par an pour un total moyen compris entre 4 000 et 5 000 €. Une proposition de convention en ce sens sera présentée ultérieurement.

Fait à Alban, le 15 mars 2010.

Le Maire d'Alban : Marin Pousthomis.